

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 18 juillet 2024, à 18 h 30. Sont présents à cette assemblée, les conseillers municipaux : Messieurs Joël Jobin et Jérôme Petit et Mesdames Lucie Grenier et Manon Plante. Formant quorum en la présence et sous la présidence de Mme Josseline Lepage, mairesse. Mme Josée Beauregard, directrice générale est aussi présente à la séance.

2024-0718-146

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Joël Jobin, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Achat ou réparation d'une rétrocaveuse
4. Achat d'une débroussailleuse
5. Réparation compacteur
6. MRC d'Abitibi – Dépôt de projet structurant
7. Tournoi de balle – Autorisation d'utilisation des lieux
8. Période de questions
9. Clôture de l'assemblée

### **ACHAT OU RÉPARATION D'UNE RÉTROCAVEUSE**

Ce sujet fût reporté à la prochaine séance par manque d'information. Le directeur des travaux publics demandera d'autres soumissions et quelques informations concernant les soumissions actuelles.

2024-0718-147

### **ACHAT D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE**

Attendu que la Municipalité de Barraute devra acheter une débroussailleuse pour faire l'entretien des espaces verts ;

Attendu que le directeur des travaux publics a demandé un prix à Location MSN pour l'achat d'une débroussailleuse ;

Attendu que la soumission est au prix de 729,99 \$ plus les taxes exigibles pour une débroussailleuse FS131 ;

Attendu que les accessoires, lame et harnais, devront être inclus ou achetés ;

Il est proposé par Mme Lucie Grenier, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à acheter la débroussailleuse au coût de 729,99 \$ chez Location MSN et de se procurer aussi la lame et le harnais nécessaire.

2024-0718-148

### **RÉPARATION COMPACTEUR**

Attendu qu'une réparation est nécessaire sur le compacteur ;

Attendu que le directeur des travaux publics a reçu une soumission de Location Amos pour changer le moteur ;

Attendu que ces correctifs seront au coût de 1 124,47 \$ plus les taxes ;

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par Mme Lucie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte la soumission de Location Amos au coût de 1 124,47 \$ plus les taxes applicables pour réparer le compacteur.

2024-0718-149

### **MRC D'ABITIBI – DÉPÔT DE PROJET STRUCTURANT**

Attendu que l'amélioration et la mise en valeur des infrastructures municipales est une action prioritaire pour la Municipalité de Barraute afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens ;

Attendu que la MRC d'Abitibi, par son programme « Projets structurants pour améliorer la qualité de vie de la population » aux résidents sur le territoire de la MRC d'Abitibi offre une aide financière à la réalisation de projets sur son territoire ;

Attendu qu'un projet « Amélioration de la qualité de l'air dans nos salles communautaires » sera déposé auprès de la MRC d'Abitibi ;

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par Mme Lucie Grenier et unanimement résolu que Mme Joanie Champoux, agente de développement local et Mme Josée Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière, soient par la présente mandatées et autorisées :

- à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière à la MRC d'Abitibi dans le cadre du « Projets structurants pour améliorer la qualité de vie de la population résidant sur le territoire de la MRC d'Abitibi » pour le projet « Amélioration de la qualité de l'air dans nos salles communautaires » sur le territoire de la Municipalité de Barraute ;
- et à signer tous les documents requis, au nom de la Municipalité de Barraute dans le cadre de ladite demande.

2024-0718-150

### **TOURNOI DE BALLE – AUTORISATION D'UTILISATION DES LIEUX**

Il est proposé par Mme Lucie Grenier, secondé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute :

- autorise le « Comité du Tournoi Softball de Barraute » à utiliser le terrain de balle pour le Tournoi Softball Barraute qui aura lieu le 9, 10 et 11 août prochain ;
- Confirme que le terrain de balle est conforme aux normes de sécurité du Québec et est situé sur le territoire de la Municipalité de Barraute.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

2024-0718-151

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Jérôme Petit de lever la présente assemblée à 19 h 00.

---

Mme Josseline Lepage  
Mairesse

---

Mme Josée Beauregard  
Directrice générale